

Capitalisation Vie Plus

Des perspectives
d'optimisation de
votre patrimoine
sur le long terme

Qui sommes-nous ?

Vie Plus est une filiale de Suravenir, compagnie d'assurance de personnes du Crédit Mutuel Arkéa. Parmi les leaders français dans le domaine de l'assurance-vie, Suravenir est spécialisée dans la conception et la gestion de contrats d'assurance-vie et de prévoyance.

Depuis plus de trente ans, Vie Plus met toute son expertise à disposition des conseillers en gestion de patrimoine indépendants (CGPI) afin d'offrir aux épargnants une gamme performante et complète de solutions patrimoniales: assurance-vie, capitalisation, PEA, prévoyance et retraite.

EXPERTISE

- Les équipes de Vie Plus apportent leur professionnalisme et leur savoir-faire en matière d'assurance-vie, de prévoyance ou de retraite, dans la connaissance des mécanismes financiers et juridiques, tout comme dans l'accompagnement et la relation construite avec votre conseiller.

INNOVATION

- Vie Plus a développé une véritable culture de l'innovation tant en matière de technologies que de services (application iPhone/iPad, sites Web intuitifs et transactionnels), afin de suivre l'évolution de vos contrats au jour le jour, de proposer des services d'alerte et d'options de gestion novatrices.

QUALITÉ

- La qualité de gestion de nos contrats est pour nous une priorité. Les engagements pris en termes de délais de traitement et de traçabilité des actes témoignent de notre volonté d'améliorer la qualité de services à l'égard de nos clients.

PROXIMITÉ

- Les échanges réguliers entre les équipes de Vie Plus et les conseillers en gestion de patrimoine indépendants permettent d'adapter l'offre de produits et de services en permanence et de la faire évoluer en fonction de vos besoins et de l'évolution des marchés.

VIE PLUS RÉCOMPENSÉE

Vie Plus s'est classée à la deuxième place au classement 2014 des back-offices, ainsi qu'au 22^e Palmarès des fournisseurs, et a reçu le Prix de la transparence, dans la catégorie Plates-formes de distribution.





Capitalisation Vie Plus

Pour diversifier et dynamiser vos investissements

Contrat de capitalisation, Capitalisation Vie Plus ⁽¹⁾ est un placement à moyen-long terme. Il est doté de nombreuses options de gestion ainsi que d'une sélection de 850 supports d'investissement ⁽²⁾. Grâce à la souplesse de gestion et à ses conditions fiscales particulières, Capitalisation Vie Plus vous permet d'optimiser votre stratégie financière.

CAPITALISATION VIE PLUS : POUR QUI ?

■ Capitalisation Vie Plus peut être souscrit par des personnes physiques ou morales (SC, association...). Il répond notamment à vos attentes si vous êtes soumis à l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF). Complémentaire à l'assurance-vie, il vous permet de construire votre capital et d'en disposer comme bon vous semble, grâce à la grande liberté de versements et aux possibilités de rachat offertes dès l'ouverture du contrat.

POURQUOI CHOISIR CAPITALISATION VIE PLUS ?

■ Capitalisation Vie Plus répond à différents objectifs patrimoniaux :

- valoriser vos investissements,
- préparer votre retraite,
- vous constituer un complément de revenus,
- optimiser votre fiscalité et réduire votre ISF,
- faire des donations de votre vivant ⁽³⁾.

(1) Capitalisation Vie Plus est un contrat de capitalisation individuel de type multisupport.

(2) Les supports en unités de compte sont soumis aux fluctuations des marchés financiers à la hausse comme à la baisse. Les performances passées ne sauraient préjuger des performances futures. L'entreprise d'assurance ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur.

(3) Simple tolérance administrative en vigueur au 15 juillet 2015.

Capitalisation Vie Plus

Des perspectives d'optimisation de la performance de votre épargne sur le long terme

Que vous souhaitiez anticiper un investissement immobilier, préparer votre retraite, vous constituer des compléments de revenus ou organiser votre succession, Capitalisation Vie Plus vous accompagne dans tous vos projets patrimoniaux de long terme.

PROFITEZ DE LA SOUPLESSE QU'OFFRE CAPITALISATION VIE PLUS

■ ÉPARGNEZ À VOTRE RYTHME

Capitalisation Vie Plus est accessible à partir de 10 000 euros de versement initial. Vous disposez ensuite d'une très grande souplesse pour alimenter votre contrat en effectuant des versements réguliers à partir de 750 euros ou des versements libres d'un minimum de 5 000 euros.

■ CONSERVEZ LA TOTALE DISPONIBILITÉ DE VOTRE ÉPARGNE

Les sommes investies sur votre contrat Capitalisation Vie Plus sont toujours disponibles, quelle que soit sa durée. Vous pouvez à tout moment procéder à des rachats partiels, programmer des rachats qui vous permettront de disposer de compléments de revenus, effectuer une demande d'avance.

■ ORGANISEZ LIBREMENT

LA TRANSMISSION DE VOTRE CAPITAL

À la différence d'un contrat d'assurance-vie, le contrat de capitalisation ne dispose pas de clause bénéficiaire. En revanche, il est possible pour vos héritiers de conserver le contrat et son antériorité fiscale en cas de décès. Il peut également être transmis par donation, par exemple à l'un de vos petits-enfants, ou souscrit directement au nom d'enfants mineurs⁽⁴⁾. Il est par ailleurs ouvert au démembrement de propriété, permettant la ventilation du contrat entre usufruit et nue-propriété.

(4) Après donation des capitaux investis.



VALORISEZ ET DIVERSIFIEZ VOS INVESTISSEMENTS

■ ADAPTEZ VOTRE INVESTISSEMENT À VOTRE PROFIL

Capitalisation Vie Plus est un contrat multisupport qui vous permet de trouver le juste équilibre entre sécurité et perspectives de performance. Le fonds en euros, doté d'une garantie en capital, est le support le plus adapté pour sécuriser votre capital : la gestion du fonds vise à sécuriser le rendement du contrat tout en limitant le risque lié aux marchés financiers.

■ DYNAMISEZ VOS INVESTISSEMENTS AVEC LES UNITÉS DE COMPTE

Vie Plus a sélectionné plus de 850 unités de compte⁽⁵⁾ afin de vous permettre de diversifier vos investissements en termes de classes d'actifs, de secteurs d'activités, de zones géographiques et de styles de gestion. La sélection rigoureuse des gestionnaires de fonds vous offre les meilleures perspectives de performance qu'apporte la multigestion.

■ INVESTISSEZ DANS L'IMMOBILIER

Les sociétés civiles de placement immobilier (SCPI) présentent un des plus beaux profils rendement-risque du moment. Capitalisation Vie Plus en a sélectionné plusieurs pour vous, afin de vous offrir des rendements stables dans un paysage à forte volatilité.

VRAI/FAUX

CAPITALISATION VIE PLUS EST RÉSERVÉ AUX PERSONNES QUI POSSÈDENT UN PATRIMOINE IMPORTANT.

FAUX

Certes, il est particulièrement adapté aux personnes assujetties à l'ISF puisqu'il permet de réduire l'assiette d'imposition. Mais dans une stratégie de diversification de ses actifs⁽⁶⁾, il constitue une solution d'épargne tout à fait intéressante. C'est pourquoi il est proposé avec un seuil de versement initial accessible.

CAPITALISATION VIE PLUS PEUT ÊTRE SOUSCRIT PAR UNE PERSONNE MORALE.

VRAI

Un contrat de capitalisation peut être souscrit par une personne physique ou morale, que ce soit notamment une société civile patrimoniale ou encore une association.

LE CONTRAT DE CAPITALISATION EST TRANSMISSIBLE.

VRAI

Il peut être utilisé dans le cadre d'une donation du vivant du souscripteur et le nouveau détenteur conserve l'antériorité fiscale du contrat.

(5) Les montants investis sur les supports en unités de compte sont sujets à des fluctuations liées à la hausse ou à la baisse des marchés financiers en particulier et ne sont pas garantis, contrairement au fonds en euros à capital garanti.

(6) Simple tolérance administrative en vigueur au 15 juillet 2015.

Capitalisation Vie Plus

Pilotez votre épargne en toute sérénité

Capitalisation Vie Plus propose plusieurs solutions de gestion en fonction de votre profil d'investisseur. Votre conseiller en gestion de patrimoine indépendant vous orientera dans vos choix en tenant compte de vos objectifs et de votre environnement patrimonial.

CINQ OPTIONS DE GESTION ⁽⁷⁾ POUR PILOTER VOTRE ÉPARGNE

■ DYNAMISEZ VOTRE CAPITAL INVESTI SUR LE FONDS EN EUROS

Avec l'option "dynamisation des plus-values", vous pouvez arbitrer automatiquement la revalorisation du fonds en euros chaque année. Celle-ci est alors investie vers le(s) support(s) dynamique(s) éligible(s) que vous avez choisi(s).

■ INVESTISSEZ PROGRESSIVEMENT SUR LES MARCHÉS FINANCIERS

Avec l'option "investissement progressif", vous investissez progressivement sur des supports dynamiques, à la recherche d'une plus grande performance. Vous choisissez la fréquence et le nombre d'arbitrages à effectuer, afin de basculer les fonds initialement placés sur un ou deux support(s) à volatilité modérée vers un ou plusieurs fonds plus dynamiques. La dynamisation de l'investissement peut s'effectuer, au choix, de façon mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle.

■ SÉCURISEZ VOS PLUS-VALUES

L'option "sécurisation des plus-values" vous permet de sécuriser les plus-values obtenues sur un ou deux supports financiers éligibles du contrat. Dès que le capital investi sur le(s) support(s) de départ choisi(s) réalise une plus-value au moins égale au seuil que vous avez fixé, la plus-value constatée est automatiquement transférée sur un ou deux supports à volatilité modérée.

■ LIMITEZ VOS MOINS-VALUES

L'option "stop-loss relatif" permet de sortir d'un support financier dynamique présent sur le contrat, dès lors que le capital net investi sur ce support atteint la moins-value que vous avez fixée comme limite. La totalité de ce capital net investi est alors transférée sur un ou deux supports à volatilité modérée. Il est possible de choisir cette option sur un ou plusieurs supports du contrat et de choisir un seuil de moins-value adapté pour chaque support.

(7) Ces options sont incompatibles entre elles ainsi qu'en cas de mise en place d'avance ou de nantissement.



■ REVENEZ PROGRESSIVEMENT SUR LES MARCHÉS

L'option "rééquilibrage automatique" permet de conserver, quel que soit le contexte de marché (hausse ou baisse de la valorisation des supports), la répartition du capital entre les différents supports proposés. L'option peut être positionnée sur une partie ou l'ensemble des supports du contrat (minimum deux). Quelle que soit l'évolution de chaque support, l'allocation sera maintenue mensuellement, trimestriellement, semestriellement ou annuellement en fonction de la fréquence d'arbitrage choisie.

PROFITEZ DU CADRE FISCAL ATTRACTIF DES CONTRATS DE CAPITALISATION

■ PROFITEZ D'UNE FISCALITÉ DÉGRESSIVE EN CAS DE RACHAT

Seule la partie correspondant aux plus-values est soumise à l'impôt sur le revenu ou à un prélèvement forfaitaire libératoire dégressif selon la durée du contrat (35 % avant quatre ans, 15 % entre quatre et huit ans, 7,5 % après huit ans)⁽⁸⁾.

LE SAVIEZ-VOUS ?

La fiscalité des contrats de capitalisation diffère de celle de l'assurance-vie par différents points :

- le contrat de capitalisation n'offre pas d'avantage successoral en cas de décès du souscripteur. À la mort de celui-ci, le contrat est intégré à la succession comme le reste de ses biens,
- la déclaration à l'ISF : les intérêts et plus-values ne sont pas intégrés dans l'assiette de calcul⁽⁹⁾. La valeur déclarée du contrat est celle des capitaux apportés, que le contrat soit en plus ou moins-value.

■ OPTIMISEZ L'ASSIETTE DE VOTRE IMPOSITION À L'ISF

Selon une tolérance fiscale⁽⁹⁾, seule la valeur nominale de votre contrat peut être déclarée à l'ISF pendant la phase de constitution de votre épargne. Les plus-values le seront au dénouement du contrat.

(8) Plus prélèvements sociaux de 15,5 %.

(9) Tolérance administrative selon la fiscalité en vigueur au 1^{er} juillet 2015.

Une gamme complète de produits et de services de qualité



Épargne

Patrimoine Vie plus
Avenir Vie Plus
Capitalisation Vie Plus
PEA Vie Plus
PEA PME Vie Plus



Prévoyance

Sérévi Emprunteur
Sérévi Vie Entière
Sérévi Homme Clé & Associés
Sérévi Prim'
Myrialis Prévoyance



Retraite

PERP Vie Plus
Triadys Retraite 82
Retraite 83 Vie Plus
Triadys Retraite 39
IFC Vie Plus
Triadys Retraite Passif social

Vie Plus

Filière de Suravenir
dédiée aux CGPI
Tour Ariane
La Défense 9
5 place de la Pyramide
92088 Paris La Défense Cedex

Suravenir

Siège social
232 rue Général Paulet
BP 103
29802 Brest Cedex 9

Capitalisation Vie Plus est un contrat individuel de capitalisation de type multisupports à capital différé, géré par Suravenir - Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 400 000 000 €. Société mixte régie par le Code des assurances. SIREN 330 033 127 RCS Brest. Société soumise au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution - 61 rue Taitbout - 75436 Paris Cedex 9

